



Accident de travail , contester , a qui s'adresser ?

Par **ksystyle**, le **02/03/2010** à **12:57**

Bonjour,

J'ai eu un accident de travail il y a 1 an , j'ai été controler par un medecin de la secu qui ma noté comme 7% d'invalidité , la securité social me propose 2740e alors que je ne peux plus jouer au foot , plus me baisser , je me suis casser le bassin .

Je voudrai faire appel mais je ne sait pas a qui ?

Pouvez vous me donner des renseignements svp ?
merci d'avance .

Par **cloclo7**, le **03/03/2010** à **14:15**

quelles sont les circonstances de l'accident du travail ?
est-ce qu'il y a un tiers responsable ?

il faut savoir que la rente que la sécu vous verse n'indemnise les conséquences de votre accident qu'au regard de votre vie professionnelle et non au regard de votre vie personnelle.
Par ailleurs la rente est calculée en fonction de votre salaire.

Si vous n'avez pas contesté la décision vous consolidant et vous attribuant un taux d'incapacité, j'ai peur qu'il n'y ait pas grand chose à faire.